

ARRETE MUNICIPAL
TEMPORAIRE
PORTANT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Terrain de football de Cheux – THUE ET MUE

Le Maire de la commune de THUE ET MUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,
Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de Madame DAUGE Claire directrice de l'école de la Mue, 13 rue de la Sergenterie, Cheux, 14210 THUE ET MUE en date du 03/03/2026 pour l'installation d'un chapiteau sur le terrain de football de Cheux, 14210 THUE ET MUE,

Vu l'arrêté du Maire en date du 21/03/2026 donnant délégation de signature à Myriam LETELLIER, Maire déléguée de CHEUX.

Considérant qu'il convient de définir les conditions de l'installation d'un chapiteau sur le domaine public.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame DAUGE Claire directrice de l'école de la Mue est autorisée à installer un chapiteau d'une dimension de 18 mètres de long sur 14 mètres de large sur le terrain de football de Cheux.

ARTICLE 2 :

Cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable du lundi 18 mai 2026 jusqu'au vendredi 29 mai 2026.

ARTICLE 3 :

Le demandeur s'engage à restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.

ARTICLE 4 :

Le demandeur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Il devra également se conformer aux prescriptions ci-après :

- Maintenir un passage d'au moins un mètre vingt pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite et des piétons sur le domaine public.

ARTICLE 5 :

Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en matière d'organisation.

ARTICLE 6 :

Le Maire déléguée, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à THUE ET MUE, le 9 avril 2026,
Le Maire,
Pour le Maire,
Par délégation,
Le Maire déléguée,
Myriam LETELLIER

